

DROIT À LA SYNDICALISATION

- L'exemple dramatique des vendeurs d'automobiles
- La syndicalisation multipatronale
- Le cas de Laval Chrysler

P. 8-9-10-11

le monde ouvrier

Bulletin d'information
de la FTQ
JUIN 1977

Aussi dans ce numéro:

- La Charte du français et le chantage patronal P. 2
- Mussens: 10 mois de lutte contre la loi C-73 P. 4
- MLW-Bombardier: gains importants au plan de la sécurité P. 5
- Municipalités: l'affrontement s'étend P. 6
- L'éducation au CTM P. 7
- Bilan du sommet économique P. 12-13-14
- Le prochain congrès de la FTQ P. 16



WAYAGAMACK

Paul Desmarais a parlé! Le PQ passera-t-il à l'action?

Fait sans précédent: Le grand boss de Power Corporation, Paul Desmarais, a été obligé de parler aux travailleurs de l'usine Wayagamack venus manifester au sommet économique. Résultat: l'usine fermera quand même ses portes avec un délai d'un mois... C'est maintenant au gouvernement québécois de prendre ses responsabilités en obligeant la compagnie à réinvestir dans la modernisation du moulin à papier.

P. 3

Société Canadienne de Microfilm,
19 ouest, Le Royer,
Montréal, Qué.
112Y-1114

Port de retour garanti, si adressé à
Fédération des travailleurs du Québec,
1290 rue St-Denis, 5ème étage,
Montréal. Téléphone: (514) 288-7431



IL FAUT RÉSISTER AU CHANTAGE DU PATRONAT

Les organisations patronales mènent la marche dans la bataille contre le projet de loi no 1, contre l'affirmation linguistique du peuple québécois. Il fallait s'y attendre. La fureur du patronat est d'autant plus grande que le nouveau Gouvernement du Québec a rompu avec la pratique établie: plus de rencontres de couloir; plus de négociation privée des projets de loi linguistiques avec les maîtres du Québec avant d'en saisir la population.

Tirant profit de la situation économique pénible du Québec, les groupes patronaux cherchent à effrayer les travailleurs québécois et pratiquent un chantage éhonté. Que n'a-t-on pas entendu? Exode de capitaux, fermeture d'usines, marges de profit rasées par le coût des opérations de francisation, compétences qui ne parlent qu'anglais, pertes d'emploi et chômage endémique, comme si l'absence de politique de francisation nous avait valu le plein emploi...

La FTQ appuie profondément le projet de Charte de la langue française au Québec, et nous lançons un appel aux travailleurs québécois pour qu'ils ne se laissent pas prendre au jeu des sondages alarmistes, des déclarations catastrophistes. Les réserves mineures que nous émettons face au projet de loi ne font pas de notre appui un appui conditionnel, mais ne témoignent que de l'éclairage particulier que nous donne notre champ d'activité.

Le débat public qui s'est engagé autour du Livre Blanc puis du projet de loi nous a permis d'assister à la solidarisation instinctive et immédiate des petits et grands patrons francophones avec le grand patronat anglophone. Bien peu nombreux sont les représentants francophones du monde patronal qui se démarquent de la campagne d'opinion anti-bill 1. Face aux intérêts économiques qui possèdent le Québec à l'étouffer, l'absence d'autonomie de notre bourgeoisie locale est flagrante.

Les acteurs dans ce débat linguistique sont bien identifiés, et les enjeux sont clairs. Les travailleurs et leurs représentants n'ont d'autre choix que d'appuyer le Gouvernement dans cette difficile mais nécessaire opération, qui origine de la situation de domination économique du Québec, et qui provoque les grenouillages désespérés de ceux qui ont quelque chose à y perdre. Ce n'est pas une révolution économique, et ça n'a rien à voir non plus avec le remplacement de patrons anglophones par des patrons francophones. Il s'agit d'obliger les détenteurs de capitaux à respecter la dimension culturelle et linguistique des travailleurs majoritairement francophones du Québec.

WAYAGAMACK: UN TEST MAJEUR POUR LE PQ

Les travailleurs du moulin à papier Wayagamack du Cap-de-la-Madeleine ont obtenu un sursis de 30 jours. C'est là la réponse du grand boss de Power Corporation, Paul Demarais, à la demande des travailleurs, formulée par une manifestation au cours du "Sommet économique", de reconsidérer la décision de fermer. Plutôt que d'annuler la peine de mort prononcée contre les condamnés, on reporte leur exécution de 30 jours! Le 15 octobre prochain, les travailleurs du moulin à papier du Cap-de-la-Madeleine se retrouveront donc sur le pavé; ainsi en a décidé la puissante Consolidated-Bathurst, filiale de Power Corporation, qui s'est bâtie dans la Maurice et qui réinvestit ses profits en Allemagne...

Que fera le PQ?

La fermeture de la Wayagamack sera un test important pour savoir de quel bois se chauffe le nouveau gouvernement du Québec, pour savoir si "le préjugé favorable" qu'il dit entretenir envers les travailleurs peut se concrétiser dans des actes, pour savoir si, compte-tenu de son indépendance face aux grands financiers, il est capable de faire face à ces milieux.

Il est évident que la Consolidated-Bathurst ne changera pas sa décision de fermer la Wayagamack à moins qu'elle n'y soit contrainte. Le gouvernement québécois doit prendre toutes les mesures nécessaires, en se servant notamment des 20,000 milles carrés de concessions forestières qu'exploite la Consolidated-Bathurst, pour l'amener à réviser sa décision.

Un mépris sans borne

Le mépris de la Consolidated-Bathurst pour les travailleurs qui l'ont bâtie et enrichie, est sans borne. Le Consol ferme le moulin du Cap et réduira 700 travailleurs au chômage sans même fournir d'explications; elle se contente de dire que ce n'est pas rentable. Pourtant la preuve de la non-rentabilité du moulin du Cap est loin d'avoir été faite; le syndicat a d'ailleurs mis la main sur des chiffres qui dé-

montrent l'inverse... Le moins que nous devons exiger, c'est que la Consolidated-Bathurst ouvre ses livres et que le débat puisse se faire en toute connaissance de cause.

Si on accepte la fermeture de la Wayagamack, on accepte par le fait même la fermeture prochaine de la presque totalité de l'industrie des pâtes et papiers au Québec. C'est vrai que la machinerie est vieille. C'est aussi vrai que les compagnies ont exploité nos forêts, pollué nos rivières et profité des travailleurs, sans rien réinvestir ici. C'est dans cette voie que le gouvernement doit s'orienter: obliger les compagnies à réinvestir une partie de leurs profits dans la modernisation des installations.



Quelque 80 travailleurs du moulin à papier Wayagamack sont venus manifester au "sommet économique" contre la fermeture de leur usine. Ils ont été chaleureusement accueillis par les représentants de la FTQ au "Sommet", dont Louis Laberge qui les a assurés de l'entier appui de la FTQ dans leur lutte.

MUSSENS: 10 MOIS DE LUTTE CONTRE C-73

Alors que les contrôles salariaux (loi C-73) auront bientôt deux ans d'existence sans que l'on sache comment et quand ils seront levés, les 100 travailleurs de Mussens poursuivent une grève longue de près de 10 mois contre une décision de la Commission anti-inflation de couper de plus de moitié les augmentations de salaires qu'ils avaient obtenues.

Le ministre québécois du Travail est toujours impuissant à amener la compagnie à conclure un protocole de retour au travail dans lequel les grévistes seraient au moins assurés de retrouver leurs emplois avec leur ancienneté. Le tri-

bunal du travail, pour sa part, s'est endormi sur le problème des 95 congédiements survenus il y a 9 mois. Enfin, les tergiversations du gouvernement Lévesque à propos de la loi anti-scabs sont presque venues à bout des derniers espoirs des grévistes.

Les travailleurs de Mussens comptent sur la solidarité de tous les travailleurs pour poursuivre leur lutte et retrouver un jour leurs emplois avec leur ancienneté. Vous pouvez faire parvenir vos contributions au Local 1450 des Travailleurs unis de l'automobile, Salle Marquette, 663 2ème avenue, Lachine.

LISTE DES CONFLITS FTQ

(10 juin 1977)

EMPLOYEUR	VILLE	NBRE-EMPLOYÉS	SYNDICAT	DEBUT
St-Lawrence Columbiun	Oka	150	Métallos	4/02/76
Robin Jones & Whitman	Grande-Rivière	9	Commerce	14/04/76
Mussens	Lachine	100	TUA	31/08/76
CJRP	Québec	35	SCFP	18/03/77
MLW Bombardier (lock-out)	Montréal	710	Métallos	7/04/77
Ville de Boucherville	Boucherville	71	SCFP	15/04/77
Ville de St-Lambert	St-Lambert	56	SCFP	16/04/77
Cité d'Outremont	Outremont	50 cols blancs	SCFP	6/06/77
		95 cols bleus	SCFP	6/06/77
Ville Lasalle	Lasalle	150	SCFP	7/06/77
Croix-Rouge	Montréal	80	SCFP	25/05/77
Croix-Rouge	Québec	34	SCFP	25/05/77
Lynn McLeod	Thetford Mines	125	Métallos	18/04/77
Prévost Car	Ste-Claire-de-Dorchester	100	TUA	22/04/77
Cazebo Manufacture	Montréal	21	Métallos	26/04/77
Pirelli Cables	Montréal	243	Métallos	9/05/77
Godfrey Engeneering	Montréal	50	AIM	19/05/77
Fleet Truck Bodies Inc.	Montréal	45	TUA	30/05/77
Samton Métal	Montréal	74	Remboureurs	3/06/77

SI VOUS DÉMÉNAGEZ... PRÉVENEZ-NOUS

NOM:

Ancienne adresse: Ville: Code postal:

Nouvelle adresse: Ville: Code postal:

● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE ●

MLW-BOMBARDIER: DES GAINS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

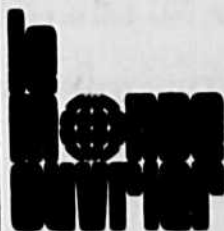
Jetés à la rue le 7 avril dernier, les 710 travailleurs de MLW-Bombardier, membres du local 4589 du Syndicat des métalos (FTQ), ont fait des gains énormes en matière de santé et sécurité au travail.

Les travailleurs de MLW-Bombardier obtiennent le droit individuel de cesser de travailler lorsqu'il peut y avoir danger pour la sécurité. Dans un tel cas, le travailleur avise son contremaître qui doit immédiatement faire appel au comité conjoint de sécurité; ce dernier doit déterminer s'il y a danger ou non et s'il y a des correctifs à apporter. S'il n'y a pas entente au niveau du comité de sécurité, on fait alors venir un inspecteur du ministère du travail qui, seul, peut autoriser la reprise du travail. Tout ce processus se déroule sans qu'il y ait perte de salaire pour le travailleur qui a décidé de refuser de faire un travail parce qu'il croyait qu'il y avait danger.

D'autre part, le comité patronal-syndical de sécurité est reconnu comme la seule autorité en matière de sécurité dans l'usine; la compagnie ne peut pas passer par dessus ce comité pour imposer certains règlements. De plus, une enquête doit être faite dans les 24 heures pour tout accident avec blessure et dans les 48 heures pour tout autre accident. Ces enquêtes seront sous la responsabilité du comité conjoint de sécurité.

C'est là des acquis importants pour les travailleurs de MLW-Bombardier où le problème de sécurité est crucial. MLW-Bombardier a obtenu un résultat de 22% selon le Guide d'évaluation du ministère du Travail en matière de sécurité; le minimum acceptable, selon le ministère, doit être de 80%.

Au moment d'écrire ces lignes, des négociations se poursuivaient sur les questions salariales et certaines autres, alors que les travailleurs étaient toujours dans la rue.



est un bulletin d'information publié par le service d'information de la Fédération des travailleurs du Québec. Responsable: Pierre Richard. 1290 rue Saint-Denis, 5^{ème} étage, Montréal. Téléphone (514) 288-7431. Ce numéro a été publié à 27.000 exemplaires. Ce numéro a été fabriqué et imprimé par des travailleurs membres de la FTQ à l'Atelier DSC et à l'imprimerie Transcontinentale. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

CJRP RADIO-SCAB

Syndiqués depuis deux ans, les 35 employés de la station CJRP (Radio-Mutuel) à Québec sont dans la rue depuis le 18 mars dernier et ils tentent de signer leur première convention collective.

Membres du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), les grévistes de CJRP font front commun avec les grévistes de trois autres stations de Radio-Mutuel (CJMS Montréal, CJRT Trois-Rivières, CJRS Sherbrooke), membres de la CSN.

Le réseau Radio-Mutuel s'est bâti par l'exploitation de ses employés et par des recettes radiophoniques faciles. Toute l'histoire de Radio-Mutuel est marquée par un anti-syndicalisme féroce et rétrograde; pour la première fois, Radio-Mutuel devra compter avec des employés syndiqués déterminés à faire reconnaître leurs droits. Plutôt que d'accepter de vivre avec un syndicat, la direction de Radio-Mutuel s'obstine: elle a embauché des scabs, des gardes armés, des lutteurs...

A CJRP, la direction a poussé l'odieux jusqu'à proposer une convention qui se limiterait aux salaires, aux droits de gérance, à la procédure de griefs et aux mesures disciplinaires... laissant tout le reste (heures de travail, vacances, clauses normatives...) à l'arbitraire patronal!

Les grévistes de CJRP et de tout le réseau demandent aux travailleurs syndiqués de ne pas écouter Radio-Mutuel et de boycotter les commanditaires qui continuent d'y annoncer.



MUNICIPALITÉS: L'AFFRONTEMENT S'ÉTEND

Les employeurs sont des gens si vertueux qu'ils continuent d'appliquer des lois même lorsqu'elles n'existent plus! C'est le cas des administrations municipales qui veulent limiter les augmentations salariales à 8.5% même si la loi 64 sur le contrôle des salaires a été abolie. Les municipalités font front commun sur cette question, sous la coordination discrète de l'Union des municipalités du Québec.

Les employés municipaux de la région de Montréal, représentés en grande majorité par le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), ont décidé de riposter à cette stratégie patronale en coordonnant leur action par le moyen d'un regroupement des employés du secteur municipal.

Les cols bleus de Boucherville, les cols bleus de St-Lambert, les cols blancs et les cols bleus d'Outremont, les cols bleus de Ville LaSalle sont en grève pour défoncer le plafond que leurs employeurs tentent de leur imposer. Au moment d'écrire ces lignes, les employés de Verdun venaient de prendre un vote de grève à 92% et les 8,000 cols bleus de la Ville de Montréal rejetaient la proposition de 8.5% de l'administration Drapeau et autorisaient leurs dirigeants à décréter des moyens de pression.

A Montréal-Nord, les employés, membres du SFCP, ont obtenu une augmentation d'environ 14% et les travailleurs des autres villes visent un tel règlement.

TRIBUNAL DU TRAVAIL: LENTEURS RENTABLES POUR LES BOSS

Congédier des militants pour activités syndicales est un "risque" qui s'avère de plus en plus rentable pour les employeurs. Avec le fonctionnement actuel du Tribunal du travail, les employeurs savent qu'ils peuvent congédier des militants et qu'il n'y aura pas de décision prise sur leur geste avant au moins un an (le temps suffisant pour empêcher la syndicalisation ou affaiblir le syndicat en place). En usant d'avocasseries et en jouant sur toutes les technicalités juridiques, ils peuvent même espérer s'en tirer impunément.

C'est ce qui vient de se produire avec la compagnie Smith & Nephew de Lachine. En fé-

vrier 1976, elle a mis à la porte quatre des principaux militants qui avaient syndiqué les 175 travailleurs avec le Syndicat canadien des travailleurs des industries chimiques (FTQ). Le 27 mai dernier, 16 mois après leur congédiement, le Tribunal du travail a rejeté la plainte des quatre militants à cause d'une technicalité juridique. Pendant ce long délai, Smith & Nephew avait en face d'elle un jeune syndicat "décapité" pour la négociation de la première convention collective... Le fonctionnement actuel du Tribunal du travail ne peut que servir les intérêts des patrons en décourageant la syndicalisation et le militantisme.

TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE

400 PARTICIPANTS DE 29 UNIONS

Le 9 juin dernier, le comité élargi d'éducation du CTM s'est réuni pour faire le bilan de la dernière session d'éducation (printemps 1977) et pour préparer le programme pour la session d'automne.

Plus de 400 travailleurs venant de 29 unions différentes étaient inscrits à la dernière session et dans l'ensemble, le bilan de chacun des cours est fort positif et encourageant. Cette évaluation est

basée, non seulement sur les commentaires faits par les participants à la fin des cours, mais aussi sur les opinions recueillies dans le champ par les membres du comité élargi d'éducation.

C'est donc avec optimisme que la session de l'automne prochain peut être envisagée. Le comité est convaincu que les affiliés accorderont un appui total à ce programme et tient à remercier tous ceux qui ont contribué aux succès de cette dernière session.

INSCRIPTIONS DE LA DERNIÈRE SESSION

Procédures de réclamation à la Commission d'Assurance-Chômage (CAC)	18
Santé et sécurité au travail (prévention)	32
Le syndicalisme	18
Procédures de réclamation à la Commission des Accidents du Travail (CAT)	41
Syndicalisme et mass media	39
Arbitrage des griefs	32
Rémunération au rendement	8
Procédures d'assemblées	60
Le délégué syndical et le règlement des griefs	176

UNE AFFAIRE DE \$400,000!

En 1974, la FTQ obtenait au congrès du CTC (résolution C-60) la juridiction sur l'éducation au Québec et sur les argents correspondants.

En 1977, le CTC signe un accord avec le gouvernement fédéral en vertu duquel il obtient 10 millions (2 millions par année) pour fins d'éducation syndicale.

En vertu de la résolution C-60, la FTQ devrait donc recevoir \$400.000 dollars par année. Tous les membres du comité élargi d'éducation ont vivement souhaité que ces argents arrivent le plus rapidement possible afin que la FTQ puisse répondre aux nombreux besoins urgents d'éducation syndicale au Québec et particulièrement le développement accru de l'éducation régionale.

PROGRAMME: AUTOMNE 1977

- Procédures de réclamation à la Commission d'Assurance-chômage.
- Santé et Sécurité au travail (prévention).
- Le syndicalisme.
- Procédures de réclamation à la Commission des Accidents du Travail (CAT)
- Syndicalisme et information.
- Arbitrage des griefs.
- Procédures d'assemblée.
- Délégué syndical et règlement des griefs.
- Négociation collective.

100,000 CHÔMEURS QUÉBÉCOIS EXCLUS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE?

Le projet de loi C-27 sur l'assurance-chômage aura pour effet d'exclure plus de 100.000 chômeurs québécois de l'assurance-chômage et fera ainsi perdre au Québec près de \$1 milliard dans les 10 prochaines années en prestations non versées.

Telle est l'une des principales conclusions qui ressort d'un document intitulé "les implications économiques pour le Québec de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'Assurance-Chômage" et qui a été fait par le Bureau de recherche sur le chômage (BRC) du local 1163 des travailleurs unis de l'automobile (TUA), affilié à la FTQ.

D'autre part, le BRC recommande le rejet complet de l'amendement proposé par le ministre du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, Bud Cullen, portant sur l'introduction d'une condition d'admissibilité variable de 10 à 14 semaines basée sur le taux régional du chômage. Le mouvement syndical a été amené par le passé à dénoncer à plusieurs reprises la manière dont la CAC définissait le taux régional ou national de chômage et ne peut aujourd'hui cautionner une loi qui vise à soumettre l'admissibilité d'un travailleur à l'assurance-chômage à une règle tout à fait arbitraire.

Un exemple dramatique:

LES VENDEURS D'AUTOMOBILES

L'histoire des vendeurs d'automobiles et de leurs efforts pour se syndiquer est un exemple criant de la négation du droit de se syndiquer et de négocier collectivement ses conditions de salaires et de travail. Malgré l'obtention de quelques centaines d'accréditations et malgré plusieurs grèves, aucun groupe de vendeurs d'automobiles n'a encore réussi à amener un employeur à signer une première convention collective et à reconnaître par le fait même l'existence d'un syndicat.

Le cas des vendeurs d'automobiles n'est pas unique. Il est particulier dans le sens où ils ont expérimenté toutes les possibilités contenues dans les lois actuelles du travail pour aboutir à rien. Leur problème est cependant le problème de centaines de milliers de travailleurs pour qui il est impossible de se syndiquer dans le cadre des lois actuelles.

150 ACCREDITATIONS

La première véritable campagne de syndicalisation des vendeurs d'automobiles a été menée entre 1969 et 1972 par l'Union des employés de commerce (FTQ). Parce qu'elle répondait à un besoin urgent, cette campagne a abouti à l'obtention de 150 accréditations sur tout le territoire du Québec. Malgré ce succès et malgré certains affrontements, comme une grève de 10 mois au Lac Saint-Jean, aucun employeur n'a consenti à signer une première convention collective.

Depuis 1975, le local 1974 de l'Union des vendeurs d'automobiles (FTQ) a pris la relève et a concentré ses efforts dans la région de Montréal. Le syndicat détient 45 accréditations dans la région de Montréal; il a eu à faire face à une cinquantaine de congédiements et à toutes les techniques de harcèlement anti-syndical. Le bilan est le même: aucun employeur n'accepte de signer une première convention collective.

TROIS GRÈVES

Trois grèves ont été menées l'été dernier chez Maisonneuve Mercury, Mont-Royal Ford et Montmorency Ford pour forcer les employeurs au strict minimum. Deux refusèrent de s'asseoir à une table de négociations; un seul accepta de négocier un contrat complet et l'accepta même verbalement; mais il ne voulut jamais le signer.

Dans la région de Montréal, il y a 247 concessionnaires qui embauchent une moyenne d'environ 10 vendeurs chacun; le syndicat a obtenu une accréditation chez 45 d'entre eux; ces accréditations couvrent environ 500 vendeurs mais il n'existe aucune convention collective. D'autre part, il y a 1,500 vendeurs dans la région de Montréal qui sont membres du local 1974 et qui paient des cotisations syndicales sur une base volontaire même s'ils ne sont pas couverts par une convention, et dans bien des cas, même pas par une accréditation.

La solution:

LA SYNDICALISATION MULTIPATRONALE

Il n'existe qu'une solution à l'impossibilité pour les vendeurs d'automobiles de se syndiquer et de négocier une convention collective: c'est de permettre aux vendeurs d'automobiles d'une même région, qui travaillent pour plusieurs employeurs différents, de se regrouper dans un seul syndicat et de négocier une seule convention collective.

C'est la syndicalisation multipatronale que la FTQ réclame pour la majorité des travailleurs québécois qui ne peuvent pas avoir accès au syndicalisme dans le cadre des lois actuelles.

Depuis huit ans, les multiples efforts déployés par les vendeurs d'automobiles se sont heurtés à des dizaines de congédiements, à des délais judiciaires, à toutes les formes de chantage et d'intimidation de la part des patrons.

Malgré l'obtention de quelques centaines d'accréditation, aucune convention collective n'a été signée. Les marchands font tous état de la concurrence du milieu pour couvrir leur refus de négocier. Aucun employeur ne veut être le premier à signer une convention collective et chacun renvoie la balle à

l'autre. La seule solution, c'est d'obliger tous les employeurs d'une région à s'asseoir à une même table et à négocier une seule et même convention collective avec leurs employés.

Outre la syndicalisation multipatronale, d'autres modifications devraient être apportées rapidement au code du travail pour faciliter l'accès à la syndicalisation: accès à la liste des employés; vote d'accréditation à la demande de 25% des salariés d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises; institution de la formule Rand afin de mettre fin au chantage patronal au sujet des cotisations syndicales; dispositions plus strictes pour empêcher les congédiements pour activités syndicales, dont l'adoption d'une procédure de grief sommaire et la confidentialité la plus totale pour les employés appelés à témoigner.



Le cas des vendeurs d'automobiles est semblable à ceux de dizaines de milliers d'autres travailleurs qui sont à l'emploi de petites entreprises qui se livrent une vive concurrence et où le patron est tout puissant.

**LE CAS
DE
LAVAL CHRYSLER**

Pages suivantes

LAVAL CHRYSLER: UN CAS PARMIS DES CENTAINES D'AUTRES

Le cas des vendeurs d'automobiles de Laval Chrysler est semblable à celui de tous les autres groupes de vendeurs qui ont tenté de se syndiquer. Laval Chrysler (qui a succédé à Jarry Automobile) est un important concessionnaire; il vend 2.300 automobiles chaque année; il emploie 135 employés dont 13 vendeurs officiels. Ces vendeurs ont déposé une requête en accréditation en juillet 1975; ils ne l'ont obtenue qu'un an plus tard. Depuis un an, Laval Chrysler n'a accepté de

parapher aucune clause d'une convention collective. Les vendeurs de Laval Chrysler ont dû subir toutes les tactiques patronales de harcèlement, dont des congédiements. Le Monde Ouvrier a rencontré trois vendeurs qui ont été congédiés par Laval Chrysler pour activités syndicales: Tony Mercier, 22 ans comme vendeur; Paul Doyon, également 22 ans d'expérience; Gérard Légaré, 33 ans au service de Jarry Automobile et Laval Chrysler.

Mercier: "Sur 13 vendeurs, 10 ont signé leur carte d'adhésion au syndicat en quelques jours. Quand le patron a appris que nous avions déposé une requête en accréditation, il a immédiatement convoqué une assemblée des vendeurs. Il nous a traités de moutons et a

tenté de nous faire peur. Suite à cette assemblée, 3 ou 4 gars ont pris peur et sont allés voir le patron dans son bureau pour signer des résignations. Quelques mois plus tard, j'ai été congédié sans aucun préavis; ils ont prétexté que mes ventes avaient baissé..."

n'avons pas de contrat. Pour nous empêcher de nous syndiquer, il nous a même proposé un syndicat de boutique."

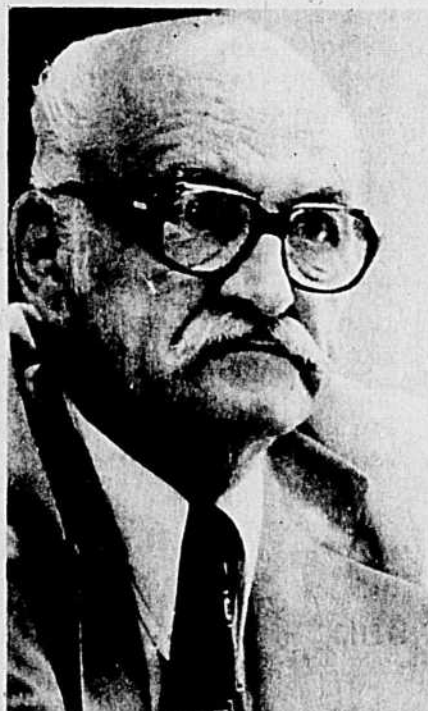
Doyon: "Les vendeurs se font une concurrence terrible qui est voulue par les concessionnaires. Les gars sont obligés de voler pour vivre. Il faut qu'ils volent les clients et il faut qu'ils se volent entre eux. C'est une vraie jungle et tant que le syndicat ne sera pas reconnu, cela ne pourra pas changer."

Mercier: "Une fois que tu es congédié, c'est impossible de trouver un emploi ailleurs comme vendeur d'automobiles. Les marchands se tiennent tous et ils ont une liste noire des vendeurs favorables au syndicat."

Doyon: "C'est nous les employés les plus âgés qui avons mis les concessionnaires en affaires en travaillant 6 jours par semaine et 15 heures par jour. Nous leur avons ouvert le chemin et aujourd'hui ils nous mettent dehors parce que nous voulons défendre nos droits".

Doyon: "Dans une petite entreprise comme un commerce d'automobiles, les tactiques de harcèlement contre les employés sont nombreuses. Ainsi, on nous coupe les clients et par le fait même notre salaire parce que nous sommes payés à la commission. On dirige les clients vers les vendeurs qui ne veulent pas du syndicat et on vole les clients des vendeurs plus militants. Chez Laval, la réceptionniste était la blonde du boss; c'est elle qui dirigeait les clients vers les vendeurs privilégiés par le boss."

Légaré: "Quand le patron a vu que les vendeurs étaient favorables à l'union, il nous a fait savoir qu'il fermerait son garage avant de signer un contrat de travail; son garage est toujours ouvert et nous



Gérard Légaré, 33 ans au service de Jarry Automobile et de Laval Chrysler; il a été congédié par Laval Chrysler pour avoir travaillé à faire entrer l'union.

“LA SYNDICALISATION, UNE PROTECTION POUR LE CLIENT”

“La vente d'automobiles est sans doute un des domaines où les consommateurs se font le plus voler. Les vendeurs sont complètement à la merci des marchands qui peuvent les congédier à quelques minutes d'avis et qui peuvent couper leurs salaires comme ils veulent. Il y a des marchands qui obligent les vendeurs à faire passer des automobiles de démonstration pour des automobiles neuves; il y en a aussi qui jouent avec les odomètres ("speedomètres"). Le syndicat a aidé des clients à poursuivre certains concessionnaires parce que c'était une façon pour protéger nos membres. Tant que les vendeurs d'automobiles ne seront pas syndiqués et ne seront pas protégés contre l'arbitraire patronal, il ne sera pas possible de parler de protection des consommateurs. Tant que les vendeurs ne seront pas assurés de pouvoir gagner leur vie dans leur métier et qu'ils n'auront pas un salaire décent garanti, ils continueront à vendre sous pression. Dans ce sens, la lutte des vendeurs d'automobiles pour se syndiquer mérite l'appui de tous les travailleurs et de toute la population.”



Ernest Fiddes
Président du local 1974
Union des vendeurs d'automobiles (FTQ)

“LE PROBLÈME DES NON-SYNDIQUÉS, C'EST L'INSÉCURITÉ”

“Certains s'imaginent que les vendeurs d'automobiles font des gros salaires. C'était vrai en 1946 où un vendeur qui vendait 65 automobiles se faisaient \$7,000 et avait droit à une automobile avec 12 gallons d'essence par semaine. Aujourd'hui, un gars qui vend 100 autos dans une année peut se faire \$10,000; l'essence n'est plus payée. 80% des vendeurs font \$12,000 et moins.

Le problème le plus grave pour les vendeurs d'automobiles, comme pour tous les non syndiqués, c'est l'insécurité. Ils peuvent être congédiés sans avis, ils ne sont jamais assurés d'un salaire, ils sont à la merci de coupures de salaires. Sans parler des autres conditions de travail inacceptables, comme la journée de travail de 12 heures dans plusieurs cas, le travail sous pression, les repas sautés, l'absence de fonds de pension....”



Louis Beaulieu
secrétaire-trésorier du local 1974
Union des vendeurs d'automobiles (FTQ)

DÉMÉNAGEZ-VOUS?
Comme à toutes les années, le temps du déménagement approche. Si c'est votre cas et si vous ne voulez pas être du nombre des malheureux qui n'ont pas la chance de lire le Monde Ouvrier, il faudrait nous avertir. Il faudrait nous faire parvenir votre nom, votre ancienne adresse (pour qu'on puisse vous retrouver dans le fichier) et surtout votre NOUVELLE adresse.

Nom:

Ancienne adresse:.....

Ville:..... **Code postal:**.....

Nouvelle adresse:

Ville:..... **Code postal:**.....



**LE SOMMET
ÉCONOMIQUE**

TRAVAILLEURS ET PATRONS: DES INTÉRÊTS OPPOSÉS

La FTQ avait dit qu'elle ne s'attendait pas à des miracles au sommet économique des 24, 25 et 26 mai. Effectivement, il n'y en a pas eu! Comme le soulignait le président de la FTQ dans son allocution d'ouverture: "La réalité de notre système économique nous place quotidiennement en contradiction d'intérêts avec le patronat. Cette contradiction ne peut être abolie par la concertation ou le dialogue à cœur ouvert. Elle pourrait cependant revêtir un caractère moins violent que celui que nous expérimentons chaque jour." Les patrons ont défendu leurs intérêts et le mouvement syndical ceux des travailleurs; le gouvernement peut se vanter d'avoir amené les deux groupes à s'asseoir ensemble et discuter.

Conformément au mandat défini par le Conseil général, la délégation de la FTQ au "sommet économi-

que" a mis de l'avant et expliqué nos principales revendications dans le domaine du travail et dans celui du développement économique.

Dans son allocution à l'ouverture du sommet, le président de la FTQ a expliqué que la FTQ est prête à débattre d'un développement économique qui se fasse en fonction des intérêts des travailleurs. Mais pour qu'un tel débat puisse avoir lieu avec une possibilité de réussir, il faut, a aussi souligné Louis LaBerge, que certains pré-requis soient remplis par le gouvernement dans le domaine du travail.

Au premier rang de ces pré-requis, il y a la réforme du code du travail afin d'assurer un véritable accès à la syndicalisation et de garantir un droit de grève efficace; cela implique notamment l'adoption d'une vraie loi anti-scabs.





AU COEUR DES DÉBATS: LA RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

Le gros des débats au sommet économique a porté sur les questions liées au travail et aux relations de travail. A ce sujet, la FTQ a déposé un document réaffirmant nos principales revendications et réagissant au document de référence du gouvernement. La délégation de la FTQ a participé activement aux débats en insistant sur nos trois grandes priorités: accès à la syndicalisation, santé et sécurité au travail et réforme du code du travail afin de permettre l'exercice d'un véritable droit de grève.

Moratoire patronal écarté

Il n'y a pas eu de consensus autour d'un projet de réforme du code du travail. Le patronat a exigé un moratoire d'un an avant toute modification; la FTQ s'est vivement opposée à cette requête patronale. Le premier ministre Lévesque a annoncé que son gouvernement avait l'intention de procéder à un certain nombre de réformes sans plus tarder et il a énuméré les points suivants:

- Faciliter l'accès à la syndicalisation afin d'augmenter substantiellement le taux de syndicalisation; il n'a cependant pas précisé les moyens et n'a pas fait connaître la position du gouvernement sur la proposition de la FTQ de "syndicalisation multipatronale".
- Première convention collective: Notant qu'une bonne partie des grèves sont causées par la difficulté de conclure une première convention collective, le premier ministre a évoqué la possibilité qu'après un certain délai, le gouvernement impose une première convention collective d'un an (selon des mécanismes semblables à ceux qui existaient en Colombie-Britannique).

Loi anti-scabs: aux oubliettes?

- Droit de retour au travail pour les grévistes: Notant que le recours à des scabs dans les conflits provoquait souvent la

violence, le premier ministre a parlé de renforcer le droit des employés-grévistes à récupérer leur emploi après un conflit. M. Lévesque n'a cependant pas soufflé mot d'une loi qui interdirait l'usage des scabs et, même après que plusieurs participants lui eurent souligné cette absence, il n'a pris aucun engagement à cet égard. Les délégués de la FTQ ont fortement insisté sur l'urgence d'adopter une véritable loi anti-scabs et, le moins que l'on puisse dire, c'est que la partie n'est pas encore gagnée sur ce point malgré les déclarations du ministre Couture.

- Formule Rand: Le gouvernement a l'intention de rendre obligatoire cette formule qui fait déjà partie de la grande majorité des conventions collectives.

Vote de grève

- Démocratie syndicale et vote de grève: Le premier ministre a aussi fait état de la possibilité d'inclure dans le code du travail un certain nombre de dispositions, dont l'obligation de tenir un scrutin secret avant le déclenchement d'une grève. Les délégués de la FTQ ont souligné qu'une telle disposition fait déjà partie de la très grande majorité des constitutions des syndicats et que, si le gouvernement a l'intention de l'inclure dans la loi, il faudrait qu'il trouve le moyen d'empêcher que la partie patronale se serve de cette disposition pour recourir à de longues procédures judiciaires.
- Conditions minimales: Le premier ministre a réitéré l'intention de son gouvernement d'amender la Loi du salaire minimum afin de définir une série de conditions minimales de travail dans le but de protéger les travailleurs non-syndiqués.



QUELQUES CONSENSUS MINIMAUX ET FRAGILES

Des discussions du sommet économique, le premier ministre Lévesque a dégagé ce qu'il a appelé des "consensus minimaux:"

- nécessité de procéder à une réforme dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail;
- amélioration de la condition des femmes au travail;
- revitaliser les mécanismes de consultation, particulièrement le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTM);
- nécessité d'une information commune sur les données de base avant les négociations, particulièrement celles du secteur public.

Ce sont les quatre "consensus minimaux" que le premier ministre a retenus de ce sommet. Les deux premiers, sur la santé et la sécurité et sur la condition féminine, sont tout particulièrement fragiles. Il est évident en effet que le mouvement syndical et les patrons ne mettent pas le même contenu sous ces consensus; ils sont cependant politiquement importants, car le gouvernement peut s'en servir s'il veut agir rapidement dans ces domaines.

Economie:

LE GOUVERNEMENT CONCENTRERA SES EFFORTS SUR QUELQUES SECTEURS

Même si le sommet portait le qualificatif "économique", c'est sans doute à ce chapitre que le bilan est le plus mince. Chacun y est allé de ses préoccupations dans le domaine économique sans qu'il ne soit possible de dégager une ébauche de stratégie de développement. Ce fut quand même l'occasion pour le gouvernement d'annoncer ses intentions générales: transformation accrue de nos richesses naturelles; collaboration entre l'État et l'entreprise privée; adoption de stratégies sectorielles plutôt qu'un plan de développement global. Aux yeux du gouvernement, les secteurs prioritaires où il entend intervenir sont: pâtes et papiers, amiante, acier et agro-alimentation; il entend aussi exercer des pressions sur Ottawa pour protéger les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure. Enfin, le gouvernement se dit ouvert à l'idée d'une canalisation de l'épargne des Québécois vers des projets qui serviront notre développement.

La FTQ a pour sa part déposé un document dans lequel elle invite fortement le gouvernement à s'attaquer avec vigueur au problème crucial du chômage et à opter pour une politique de plein emploi dont l'État serait le principal artisan. Dans ce sens, la FTQ a noté que le scénario de croissance dite élevée présenté par le gouvernement, qui prévoit un taux de chômage de 5%, ne nous satisfait pas.

D'autre part, la FTQ s'est opposée à la notion de "productivité" telle que définie par le gouvernement dans son document et met en doute l'approche du document gouvernemental qui semble faire reposer une reprise économique au Québec sur la demande de nos produits sur les marchés extérieurs.

La FTQ a aussi insisté dans son document sur un contrôle plus serré des activités des multinationales au Québec, sur la nécessité de développer des industries de transformation de nos matières premières et sur la canalisation de l'épargne des Québécois pour la mettre au service d'un développement qui répondrait à nos besoins.



EN BREF

Le Conseil du travail de Hull fête la Saint-Jean

Le Conseil du travail de Hull-Gatineau (FTQ) prend une part active dans l'organisation de la Fête nationale des Québécois. C'est lui qui "chapeaute" l'organisation du 24 juin qui sera marqué par des activités multiples dans la région de l'Outaouais.

Soupers-débats en Mauricie

Si la Chambre de commerce a ses dîners-causeries, le Conseil régional des travailleurs de la Mauricie, des Bois-Francs et de Drummondville (FTQ) aura à compter de l'automne ses "soupers-débats". Quatre fois pendant l'année, le Conseil régional invitera un conférencier sur une question d'actualité qui concerne les travailleurs; celui-ci échangera avec les permanents, les officiers et les militants de la région. Un premier souper-débat aura lieu le 15 septembre (le sujet reste à préciser). Le 7 décembre, quelques jours après le congrès de la FTQ, Louis Laberge sera l'invité du Conseil régional.

Des ex-grévistes lancent une messagerie

Que sont devenus les 34 de United Aircraft? Aucun n'est évidemment retourné à la United Aircraft. La plupart de ceux-ci, après d'immenses difficultés et plusieurs mois d'attente, ont pu se trouver du travail.

Cinq d'entre eux, sous la direction de André Choquette, le directeur de la grève à United Aircraft, ont mis sur pied une petite entreprise qui s'appelle "LES MESSAGERIES ECONO ENRG", qui s'occupe de livrer colis, lettres, documents, etc. dans la région de Montréal, et même sur l'ensemble du territoire québécois. La livraison peut être ultra rapide selon les désirs du client.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec "Les Messageries Econo Enrg." à 527-9809.

Argentine

La tutelle des militaires sur les syndicats

Le mouvement syndical de l'Argentine est l'un des plus vieux et des mieux organisés en Amérique regroupés dans une seule centrale, la Confédération générale du travail (CGT), les travailleurs argentins ont obtenu des acquis importants. Aujourd'hui tout cela est remis en cause. Depuis le coup d'État militaire du 24 mars 1976, le gouvernement du général Jorge Videla s'attaque aux travailleurs et à leurs organisations syndicales.

La CGT et 29 des syndicats les plus importants ont été mis sous la tutelle de l'armée. Toute activité syndicale, telles les négociations, l'élection des officiers syndicaux et les réunions syndicales, a été interdite. Les grèves sont interdites et tout gréviste peut être condamné jusqu'à 10 ans de prison. Les règlements sur les congédiements et les mises à pied arbitraires ont été abolis. L'armée occupe plusieurs usines pour "encourager la productivité". Dans de nombreux cas, la semaine de travail a été augmentée d'une manière arbitraire. Les salaires n'ont pas suivi la hausse de plus de 300% du coût de la vie et les salaires réels ont baissé de 50% au cours des 9 premiers mois du régime militaire.

Les militants, les délégués et les dirigeants syndicaux sont harcelés par les forces de sécurité. Des milliers d'entre eux ont été arrêtés et plusieurs ont été assassinés soit par les forces de sécurité, soit par des "escadrons de la mort" tolérés sinon encouragés par le régime. Des centaines d'autres sont tout simplement "disparus".

Les travailleurs argentins comptent sur la solidarité du mouvement syndical à travers le monde pour que cesse la complicité de pays comme le Canada avec le régime présentement en place en Argentine.

Congrès du 28 novembre au 2 décembre

LA FTQ ET LE NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE

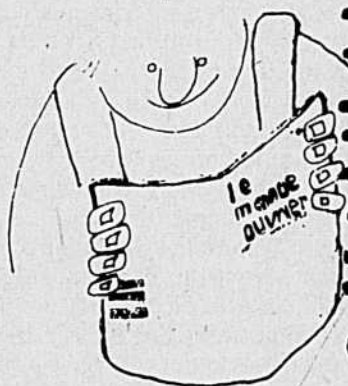
Le prochain congrès de la FTQ, qui aura lieu à Montréal du 28 novembre au 2 décembre prochain, revêtira une importance cruciale compte tenu du nouveau contexte politique au Québec. Les délégués auront à faire un bilan de la première année d'un gouvernement qui se dit proche des travailleurs et à préciser le type de relations qui devraient exister entre la FTQ et ce gouvernement. Dans ce sens, le congrès de la FTQ sera saisi d'un programme politique qui reprendra et précisera les positions de la FTQ en ce qui concerne principalement le développement économique et le travail. A cet effet, un document sera envoyé à tous les affiliés cet automne.

Le Conseil général de la FTQ a aussi décidé de faire de "l'accès à la syndicalisation" l'un des grands thèmes du prochain congrès. Sur ce sujet, un document

sera publié dès le début de l'automne afin d'alimenter les débats préparatoires au congrès.

Les délégués seront aussi invités à débattre en ateliers les questions de l'éducation syndicale et de la régionalisation des services de la FTQ. Des énoncés de politique sur la sécurité de revenu en cas de perte d'emploi et sur les politiques du Canada vis-à-vis les régimes fascistes ainsi que des résolutions spéciales concernant la question de l'affiliation directe de syndicats locaux à la FTQ et la question du référendum seront soumises aux délégués.

Toutes les sections locales affiliées et conseils du travail qui désirent présenter des résolutions au congrès doivent les faire parvenir à la FTQ au moins 30 jours avant l'ouverture du congrès et elles ne doivent pas comporter plus de 300 mots.



pour recevoir le monde ouvrier

La FTQ fera parvenir gratuitement par la poste les prochains numéros du Monde Ouvrier à tous les officiers et militants qui en feront la demande.

Si vous êtes intéressés à recevoir ce bulletin d'information, prévenez-nous le plus rapidement possible.

Par la même occasion, communiquez-nous les noms des autres militants que vous connaissez et qui désirent recevoir Le Monde Ouvrier.

Voici les informations dont nous avons besoin:

- Nom:.....
- Adresse:.....
- Ville:.....
- Code postal.....
- Téléphone:.....
- Syndicat:.....
- Local:.....
- Employeur:.....

Vous pouvez nous rejoindre par la poste à 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou par téléphone à 514-288-7431